

L'ennemi est chez nous! (K.L.)

dans les Casernes

La J. O. C. à la Caserne

Nous avons publiée dans un de nos derniers numéros un document sensationnel qui a produit dans certains milieux l'effet du pavé dans une mare à grenouilles. Il s'agissait de la reproduction de convocations émanant du Bureau Militaire des Ex-Jeunes Patriotes. Nous enregistrons comme première répercussion de cette révélation l'interdiction par M. Daladier de l'entrée dans les casernes du journal fasciste « Le Combat National ». Nous ne sommes pas des critiques de principe, et nous savons reconnaître les bonnes initiatives.

Nous aurons l'occasion de publier d'autres révélations d'ici peu, car il n'y a pas que les véritables fascistes qui font de la propagande à la caserne.

Les Jésuites font le même travail, mais ils emploient des méthodes différentes. Ce sont des adversaires plus dangereux, car ils travestissent leur action politique en apostolat religieux.

Les cléricaux bénéficient de la protection avoué de tous les chefs de corps, et comme il existe dans chaque ville de garnison une maison close et une église, il n'est pas difficile pour ces gens là de mener à bien leur action. Par exemple, lorsque les bleus rentrent, des permissions spéciales leur sont accordées pour aller à la messe, tandis que les non pratiquants n'ont pas le droit de sortir. L'homme qui est vu à la messe voit ses « actions monter après de ses chefs » celui qui serait pris dans une maison du peuple serait puni.

Voici quelques passages d'une lettre que nous apporte notre service de renseignements.

C'est un séminariste qui écrit à un autre. Les passages en italique sont soulignés par nous.

« J'avoue que je regrette beaucoup A..., non pas la ville, mais la chambrée où j'avais déjà une bonne influence et où il eut été facile d'avoir une *bien meilleure influence encore...* Enfin, ici, il y a tout de même d'assez *braves types*, surtout parmi les *paysans*, j'espère que je pourrai en faire quelque chose. A A... j'étais seul, ici nous sommes *trois Jésuites...* Parlons un peu du cercle, sur lequel tu désires avoir quelques renseignements, je suis convaincu que c'est un excellent moyen

« d'avoir de l'influence sur certains *braves soldats catholiques* ou même *catholiques timides*.
« Voici un plan d'organisation;
« 3 sortes de réunions.

« 1° Les réunions de tous les soirs, un séminariste est chargé d'aller prendre les clés au presbytère, les soldats viennent, on joue aux divers jeux, on parle, quel'un fait un exposé;

« 2° Une fois par semaine, cercle d'étude, avec un nombre restreint de types si possible dans une chambre pour permettre aux autres de continuer à jouer comme tous les soirs. Réunion avec méthode jociste, enquêtes orales surtout par des monologues et aussi discussions d'en-semble;

« 3° Une fois par mois, réunion spéciale on invite un confédéré de la ville qui traite un sujet actuel on tache d'amener des non chrétiens sur on discute gentiment... »

Notre seul vœu serait que cette lettre tombât sous les yeux de quelques uns de ces *braves types de paysans catholiques* qui sont encore assez *braves types* pour voir le bon Dieu là où il n'y a que des mauvais bergers. Mais à défaut de ce résultat, il en est un que nous obtiendrions. M. Daladier est mis au courant de cette activité politique. Quelles mesures va-t-il prendre?

D'ailleurs dans un prochain numéro nous apporterons quelques précisions de plus.

Nous sommes en république bourgeoise, pour nous, ce n'est pas suffisant, mais nous entendons ne pas laisser détruire les lois essentielles qui existent. L'église n'a plus rien à voir avec l'Etat. Il ne doit pas y avoir une loi pour les gens d'église, une autre loi pour les autres.

RECTIFICATION

Dans notre dernier numéro nous avons publié une lettre contre la politique de M. Daladier. Elle était signée par notre camarade C. Planche, député S.F.I.O. de l'Allier.

Nous devons indiquer que cette protestation émanait de la Ligue des Anciens Combattants Pacifistes, ce qui lui donne plus de valeur encore.

SOLIDARITÉ

Nous saluons les sergents Lhotellier et Simon; le caporal Lefort, le caporal Baudot; les soldats Grolleau, Dumoulin, Pierrejean, punis respectivement de 15 jours d'arrêts de rigueur, 30 jours de prison, 60 jours de prison, 45 jours de prison (dont 15 de cellule), 15 jours de prison.

Nous saluons aussi les 10 autres punis de 8 jours de prison.

Nous demandons à M. Pierre Cot de prendre toutes dispositions pour rendre la liberté à ces hommes de la 22^e escadrille, à Chartres.

La Voix des Soldats

11^e REGIMENT DE CUIRASSIERS QUARTIER DUPEIX

Le dimanche 7 décembre, le capitaine de Goupigny a voulu emmener sa compagnie à la messe. Cette proposition ne fut pas acceptée par tous les hommes, et malgré les menaces les hommes refusèrent énergiquement d'obéir.

Furieux, de Goupigny voulut faire jeter certains soldats en prison, mais les hommes restèrent sur leurs positions. Ce bon serviteur de Dieu — plus exactement de l'Eglise — n'osa pas mettre ses menaces à exécution. Mais si la peur l'empêcha de sévir, il n'en supprima pas moins un certain nombre de permissions.

A LA 22^e ESCADRILLE A CHARTRES

Il y a quelques semaines, écorchés de la mauvaise nourriture, la plupart des hommes du groupe 1/22 se mirent à protester. Le lendemain matin, ils partirent en retard à leur travail. Punitions infligées par le commandant : Sergents Lotellier et Simon : quinze jours d'arrêts de rigueur.

Caporal Lefort : trente jours de prison.

Caporal Baudot : soixante jours de prison.

Soldat de première classe Grolleau : quarante-cinq jours de prison, dont dix de cellule.

Dumoulin et Pierrejean : quinze jours de prison.

Dix autres soldats ont eu huit jours de prison.

Parmi les punis se trouvent des brevetés de Rochefort, c'est-à-dire engagés au delà de la durée légale.

Croyez-vous que cela puisse durer? Et lorsqu'on fait quelques réflexions sur la sévérité des peines, le gradé vous répond : « C'est de la faute à Blum! »

J.S., aidez-nous! Nous jetons le cri d'alarme!

61^e R. A. D., METZ

Ici, de nombreux camarades juifs viennent d'être incorporés. Immédiatement la vieille chevalerie a cru nécessaire de manifester son racisme. Dimanche 4 décembre, un gradé de semaine a crié au réfectoire : « Un cri d'horreur pour les juifs! » Des camarades ont demandé le rapport du capitaine, mais un adjudant a étouffé l'affaire.

Vive la neutralité à l'armée!
Qu'en pense M. Daladier?

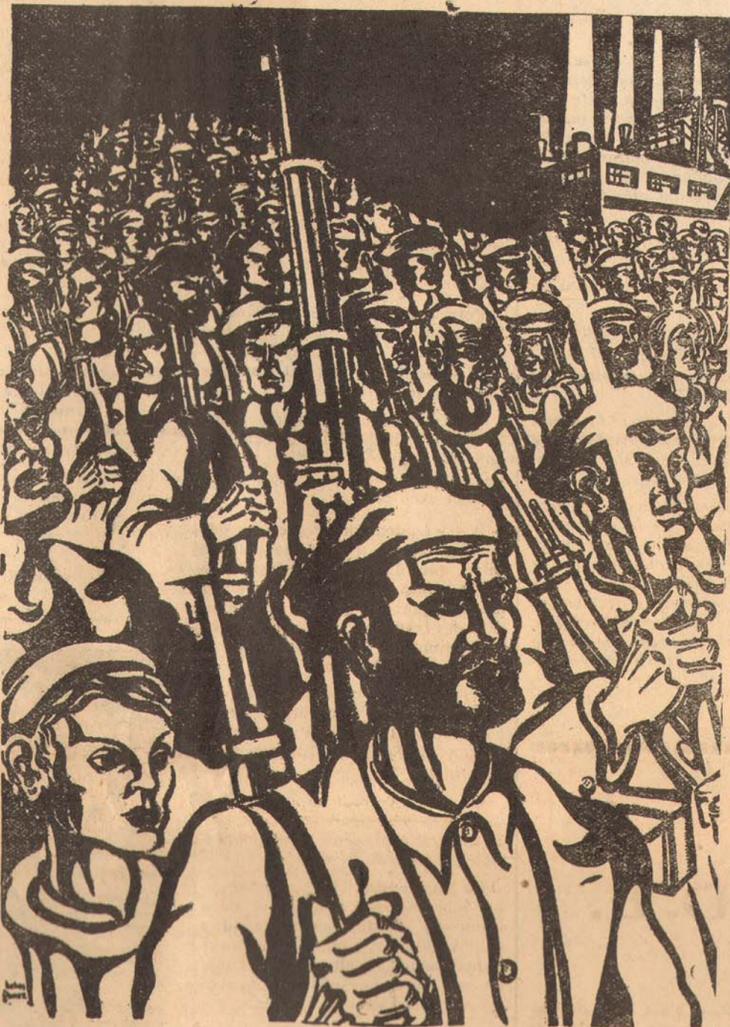
80^e R. I., METZ

Nous saluons une heureuse initiative du Ministre qui vient d'interdire le journal fasciste le *Combat National* qui n'est pas lu seulement par les sous-officiers. Nous avons signalé ici même le colonel P... qui fut en 1936 élève du Collège Supérieur de la Défense Nationale et qui est abonné à ce torchon. Mais ce n'est pas suffisant : il faut prendre des sanctions et revenir à la loi d'un an.

SANS COMMENTAIRE

Notre camarade Crégut, soldat à Verdun, vient d'être puni de 25 jours de prison pour avoir lu le « Populaire ».

M. Daladier doit immédiatement faire relâcher notre camarade et prendre des sanctions contre l'officier responsable.



S'ils s'obstinent ces cannibales
A faire de nous des héros
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux. (L'INTER)

La Presse Ouvrière dans les Casernes!

Chronique Coloniale

SOCIALISME & COLONISATION

Dans un précédent article (1), j'ai exposé les grandes lignes du programme de notre parti en ce qui concerne les colonies ainsi que la structure qui sera désormais celle des organisations socialistes dans les pays coloniaux. Restent à examiner les graves difficultés devant lesquelles le parti se trouve placé aujourd'hui.

Ces difficultés, disons-le tout de suite, ont la même cause que celles rencontrées en France sur le plan social : l'exercice du pouvoir dans le cadre du régime capitaliste.

En matière coloniale, le parti est privé de liberté d'action par l'alliance politique avec le parti radical, parti colonialiste par excellence. Ainsi, les crédits nécessaires pour l'envoi de commissions d'enquête aux colonies — inscrites au programme du Front populaire — ont bien été votés par la Chambre, mais le « Sénat républicain » sous la houlette de M. Caillaux, en renvoie l'examen aux calendes grecques.

Notre Congrès de Huygens avait laissé espérer aux peuples coloniaux un certain nombre de libertés démocratiques et de réformes sociales. Mais, dans la coulisse, les grandes congrégations économiques opposent leur veto à ces mesures, notamment à celles qui menacent le plus directement leurs profits : droit syndical et droit de grève, législation du travail.

A ces mesures, elles voudraient que l'on substitue des encouragements d'ordre purement « économique », destinés, en réalité, à permettre aux gran-

des plantations, aux gros colons, aux grandes banques des colonies, d'encaisser à nouveau des bénéfices. C'est le vieil adage capitaliste : « Pour améliorer le sort de l'ouvrier, enrichissez d'abord le patron. » Mais comment le misérable exploité des colonies pourrait-il empêcher que le profit réalisé par son employeur n'aille pas tout entier dans la poche de ce dernier, comment pourrait-il toucher sa part de la prospérité patronale s'il était privé de tout moyen de défense, s'il n'était pas libre d'exprimer son opinion, de s'organiser, de se mettre en grève?

Par ailleurs, la bonne volonté réelle, les intentions généreuses de certains membres du Gouvernement — je pense notamment à notre camarade Moutet, ministre des Colonies — sont systématiquement contrecarrées, voire annihilées, par la mauvaise volonté, par le sabotage de l'administration coloniale, d'une part (celle de la rue Oudinot comme celle des Colonies mêmes), des gros colons fascistes, d'autre part. L'administration, presque tout entière réactionnaire, transmet mal et ap-

plique mal les instructions ministérielles, envoie au Gouvernement des rapports mensongers et, quand cela ne suffit pas, n'hésite pas à créer des incidents, à se livrer à des provocations afin de pouvoir déchaîner de brutales répressions. C'est ainsi qu'en Indochine, à fin septembre, deux conseillers municipaux ouvriers de Saïgon et des centaines de leurs partisans étaient jetés en prison; plus récemment, au Maroc, les dirigeants du mouvement, « Jeune marocain », étaient arrêtés par centaines, condamnés à 2 et 3 ans de prison. Peu de temps après, l'ordre est venu de Paris de relâcher les emprisonnés. Mais cet ordre, l'administration coloniale ne l'exécute qu'avec un long retard et ne remet en liberté qu'une partie de ses victimes.

Parallèlement, en Indochine, au Maroc, etc., les fascistes s'organisent librement, s'arment, narguent l'autorité gouvernementale. J'ai sous les yeux le texte d'une circulaire rédigée par un certain colonel Séé, président de la « Fédération cochinchinoise de tir et de préparation militaire », organisation

paramilitaire à peine camouflée. Le colonel Séé annonce la création d'une section de défense dont le but est de « maintenir l'ordre... contre les agitateurs » en liaison étroite avec la Saïgon. Dans un appel, dont je possède également le texte, les Croix de Feu, déguisés en « parti de l'ordre social indochinois », offrent aux autorités « leur concours, leur appui moral et matériel » pour mater les indigènes et précisent qu'« en cas de carence reconnue et avérée de ces pouvoirs dans la défense de leurs biens, ils se protégeront eux-mêmes, avec leurs propres moyens ».

Il ne faut pas se dissimuler que la situation est grave et que, si cela continue, le sang finira par couler dans les colonies. Qu'on me comprenne bien! Je n'incrimine nullement nos camarades du Gouvernement, lesquels font ce qu'ils peuvent; je pense seulement qu'il est urgent que nous leur rendions leur liberté d'action. Comment?

En substituant à l'exercice du pouvoir dans le cadre du régime capitaliste mission historique.

la conquête révolutionnaire du pouvoir. Aujourd'hui, les masses ouvrières sont prêtes, comme elles ne l'ont jamais été en France, à accomplir leur

Qu'on les laisse agir.

En se libérant, elles libéreront avec elles les peuples coloniaux.

D. G.

Informations Coloniales

Simple chiffres sans commentaires : la banque de Guadeloupe pour un capital nominal de 3 millions de francs a faite entre le premier janvier et le trente juin 1936 un bénéfice net de 1 million 430.051 fr. 26 soit 50 % de bénéfice par rapport à son capital nominal.

Mais il a fallu que la grève des dockers de Pointe-à-Pitre dure trois jours pour que les salaires soient rattachés au niveau général de la vie. Pour les hommes, après l'arbitrage, le salaire le plus élevé (chefs de cale) sera de 37 francs au lieu de 28 frs, le salaire

le plus bas (livreurs aux docks) de 26 francs au lieu de 18. Pour les femmes, le salaire a été porté de 12 francs à 22 francs. Pour donner tout leur sens à ces chiffres il faut indiquer que le coût de la vie à la Guadeloupe est sensiblement égal à celui de Paris.

En Afrique Occidentale Française, les bénéfices capitalistes ne sont pas moindres, mais la solidarité ouvrière est moins agissante. C'est ainsi qu'à Dakar, la compagnie Air-France oblige les ouvriers indigènes à travailler 9 heures par jour sans supplément de solde. L'ingénieur Labaille (un socialiste S.F.I.O., s.v.p.) refuse d'appliquer les 40 heures aux indigènes. Ceux-ci cessant le travail furent évacués « manu militari » et remplacés. Ce singulier socialiste se souvient sans doute du refrain de Déat : Autorité, ordre, etc... Les ouvriers européens de l'Hydrobase restèrent impassibles. (Aux colonies, la couleur du visage vaut mieux qu'un Brevet de noblesse). Ils s'en mordent les doigts d'ailleurs, car eux aussi maintenant font 9 heures de travail sans supplément de salaire.

Conclusion : travailleurs de toutes couleurs, unissez-vous.

P.S. — Dans notre prochain numéro, nous examinerons la situation tragique du Maroc où le soudard Nogués, traîneur de sabre paté et tyran au petit pied, se paye carrément la tête du gouvernement de Front Populaire. Signalement en passant qu'en Algérie le camarade Ruziska Henri, tchécoslovaque, engagé volontaire pendant la guerre, lieutenant sur le champ de bataille, croix de guerre, socialiste S.F.I.O. est expulsé d'Algérie sur l'ordre des Croix de Feu. Et les socialistes S.F.I.O. forment la majorité de la Chambre!

(1) Jeune Garde du 12 décembre.